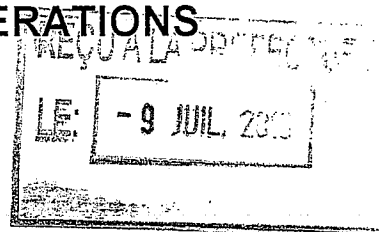


SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 08 juillet 2010

N° 2010-13



Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil dix, le 08 juillet 2010 à dix heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	9	
Date de la convocation :	01 juillet 2010	

Présents : MM. ANDRIEU, ASTRUC, AURADE, BONHOMME, CAMBON, GARRIGUES, LAMOLINAIRIE, MASSAT et MASSEGLIA.

Absents excusés : MM. AJAS, DAGEN, GUIRBAL, LACOMBE, LAVABRE, MOIGNARD et ROUCOLLE.

Assistaient à la séance : M. LARREY (Payeur Départemental),
Mlle LAYMAJOUX (Directrice de l'Environnement),
M. BARON (Syndicat Départemental),
M. GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Réalisation d'emprunt pour le financement des opérations d'investissement.

Le Président rappelle que le Budget Primitif 2010 comporte différentes opérations d'investissement dont le financement est assuré par emprunt.

Il s'agit de la procédure de financement des opérations réalisées par le Syndicat qui prévoit le financement de la totalité des opérations, avec l'apport des subventions extérieures spécifiques en capital ou en annuités.

Compte tenu de cette procédure et de l'état d'avancement des différents projets, les emprunts suivants ont été prévus au BP 2010 :

- Aménagement d'une unité de traitement des matières de vidange (provenant de la zone Nord/Est du département) :
 - montant : 1 000 000€
 - durée : 15 à 20 ans
 - réalisation : 1^{er} semestre 2011
- Aménagement d'une plateforme « bois-énergie » et « déchets verts » à proximité du site du quai de transfert de Nègrepelisse :
 - montant : 400 000 €
 - durée : 15 à 20 ans
 - réalisation : 1^{er} semestre 2011
- Aménagement de la déchetterie de Caussade sur le site de Montagnac :
 - montant : 460 000 €
 - durée : 15 à 20 ans
 - réalisation : dernier trimestre 2010 ou 1^{er} trimestre 2011

C'est donc à ce titre et dans le cadre de l'autorisation donnée lors du vote du BP que plusieurs établissements bancaires ont été consultés.

Au terme de cette consultation, le Président propose de retenir les offres présentées par la CAISSE D'EPARGNE DE MIDI-PYRENEES selon les principales caractéristiques suivantes :

- Aménagement d'une unité de traitement des matières de vidange :
 - Montant : 1 000 000 €
 - Durée : 15 ans
 - Taux fixe : 3.32 % (amortissement progressif)
 - Mobilisation : avant 3 mois pour le 1^{er} versement
avant 24 mois pour le 2^{ème} versement
- Aménagement d'une plateforme de stockage/broyage de déchets de bois :
 - Montant : 400 000 €
 - Durée : 15 ans
 - Taux fixe : 3.32 % (amortissement progressif)
 - Mobilisation : avant 3 mois pour le 1^{er} versement
avant 24 mois pour le 2^{ème} versement
- Déchetterie de Caussade :
 - Montant : 460 000 €
 - Durée : 15 ans
 - Taux fixe : 3.32 % (amortissement progressif)
 - Mobilisation : avant 3 mois pour le 1^{er} versement
avant 24 mois pour le 2^{ème} versement

*

**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve les propositions du Président,
- décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées les emprunts suivants :
 - Aménagement d'une unité de traitement des matières de vidange :
 - Montant : 1 000 000 €
 - Durée : 15 ans
 - Taux fixe : 3.32 % (amortissement progressif)
 - Mobilisation : avant 3 mois pour le 1^{er} versement
avant 24 mois pour le 2^{ème} versement
 - Aménagement d'une plateforme de stockage/broyage de déchets de bois :
 - Montant : 400 000 €
 - Durée : 15 ans
 - Taux fixe : 3.32 % (amortissement progressif)
 - Mobilisation : avant 3 mois pour le 1^{er} versement
avant 24 mois pour le 2^{ème} versement
 - Déchetterie de Caussade :
 - Montant : 460 000 €
 - Durée : 15 ans
 - Taux fixe : 3.32 % (amortissement progressif)
 - Mobilisation : avant 3 mois pour le 1^{er} versement
avant 24 mois pour le 2^{ème} versement,
- autorise le Président à signer les contrats correspondants et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution des dits contrats.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE - 9 JUIL. 2010

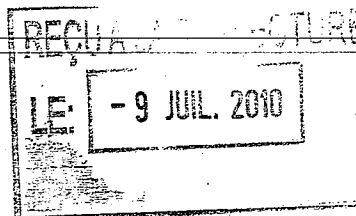
ET DE SA PUBLICATION LE - 9 JUIL. 2010
Montauban, le 12 JUIL. 2010

Fait et délibéré le 08 juillet 2010

Le Président,

Le Président,

Jean CAMBON



Jean CAMBON